

Modalités d'attribution des bourses de mobilité 2017 – 2018
Bourse Erasmus+ : mobilités d'enseignement (STA) et de formation (STT)

Modalités de candidature : un appel à candidature est lancé chaque année, dans l'idéal dès juin de l'année n, afin de connaître les candidats potentiels à la mobilité STA et STT.

Attribution : dans la mesure du possible, en fonction du budget attribué par l'Agence Erasmus+ à l'ULCO, le personnel sera allocataire Erasmus STT / STA.

La Commission Européenne a réparti les pays de destination selon le coût de la vie et a ajusté le montant journalier de la bourse en fonction de ces groupes de pays, selon le classement suivant :

Pays de destination	Montant journalier Du 1^{er} au 14^{ème} jour	Montant journalier Au-delà du 14^{ème} jour (70%)
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112€	78,40€
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, R. Tchèque, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	98€	68,60€
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne	84€	58,80€
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70€	49 €

S'ajoutent, éventuellement, des frais de déplacement calculés en fonction de la distance, via le calculateur de distance en ligne de la Commission Européenne :

Distance de voyage	Montants
10 – 99 km	20 €
100 – 499 km	180 €
500 – 1 999 km	275 €
2 000 – 2 999 km	360 €
3 000 – 3 999 km	530 €
4000 – 7 999 km	820 €
A partir de 8 000 km	1 300 €

NB : la distance de voyage correspond à la distance séparant le lieu de départ et le lieu d'arrivée, tandis que le montant couvre à la fois les trajets aller et retour.

Dans l'éventualité où il ne serait pas possible d'accepter toutes les candidatures à la mobilité, certains personnels, voire tous, seraient alors allocataires partiel Erasmus. Cela signifie qu'ils ne percevraient pas la totalité des jours correspondant à la mobilité. La commission Relations Internationales se prononcera alors sur les modalités de modulation de cette bourse. Cette information sera diffusée sur le site Internet de l'ULCO, rubrique international / enseigner à l'étranger et envoyée par e-mail aux personnels concernés.

En ce qui concerne les frais de voyage, le déplacement aller-retour sera intégralement pris en charge par la ligne budgétaire Relations Internationales. En compensation, le montant prévu pour les frais de voyage (cf. tableau ci-dessus) sera reversé sur cette même ligne.

Paiement : 100% de la bourse sera versée au participant avant sa mobilité